

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs

Canton de Bethoncourt

COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 10 février 2022**

Délibérations 2022-02, 2022-03, 2022-04, 2022-05 et 2022-06

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
04/02/2022	14/02/2022	16	3	13	1	2	15

Délibérations 2021-07 et 2022-08

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
04/02/2022	14/02/2022	16	3	14	0	2	16

L'an deux mille vingt-deux, **le dix février à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert (pour garantir les règles de distanciation sociale) sur convocation qui leur a été adressée par le maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Elodie LAURENT, Sophie FAIVRE, Philippe MEILLET, Marielle HESSMANN, Didier FRICHET, Bernard CRANNEY, Christiane MEHREBERGER, Emmanuel COHN, Cédric VUILLEMOT (arrivé à 19h25).

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Françoise CIRET	Rachel BULMÉ
Jean-Michel GRANDJEAN	Thierry BOILLOT

Absent :

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPORST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal ordinaire du 21/12/2021.
2. Composition du Conseil Municipal
3. Composition Comités consultatifs
4. Avance subvention CCAS
5. Syded : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)
6. PMA : Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021
7. Convention gestion des chats errants
8. Tarifs municipaux
9. Questions et informations diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 19h00

QUESTION N°2022-01 :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ORDINAIRE du 21/12/2021**
Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 21/12/2021 est approuvé : à **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2022-02

OBJET : composition du conseil municipal au 01/02/2022

Monsieur le Maire expose que Madame Sandra HAUTY a donné sa démission pour raisons personnelles du conseil municipal le 1^{er} février 2022.

Cette conseillère municipale est issue de la liste « Continuons d'agir ensemble pour Nommay ! » (15 sièges).

Cette démission confère immédiatement le suivant de cette liste en tant que nouveau conseiller municipal. Ainsi Monsieur Jean-Michel GRANDJEAN devient conseiller municipal.

Par conséquent, le conseil municipal est composé au 01/02/2022 de 16 membres avec 3 sièges non pourvus

Nom Prenom	Fonction
Thierry BOILLOT	Maire
Thierry THEVENOT	1 ^{er} Adjoint
Rachel BULMÉ	2 ^e Adjointe
Jean WILK	3 ^e Adjoint
Béatrice DUFOUR	4 ^e Adjointe
Élodie LAURENT	Conseillère déléguée
Sophie FAIVRE	Conseillère déléguée
Philippe MEILLET	Conseiller
Emmanuel COHN	Conseiller
Françoise CIRET	Conseillère
Marielle HESSMANN	Conseillère
Didier FRICHET	Conseiller
Bernard CRANNEY	Conseiller
Christiane MEHRENBERGER	Conseillère
Jean-Michel GRANDJEAN	Conseiller
Cédric VUILLEMOT	Conseiller

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE** de prendre acte de cette liste à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2022-03**OBJET : modification délibération N°2021-23 du 21/06/2021****Composition des Comités consultatifs**

Monsieur le Maire rappelle :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Leurs compositions peuvent évoluer au fil du mandat en fonction des sujets à traiter et de l'actualité communale.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. De même, le Maire propose le pilotage des comités aux adjoints et conseillers selon leur délégations.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

- **Vu** le règlement intérieur du conseil municipal,

- **Considérant** la démission de Madame Sandra HAUTY

- **Considérant** que tout nouveau membre foyen ou issu d'associations locales pourra être accepté par le Maire,

La délibération n°2021-23 du 21 juin 2021, est annulée et remplacée par la présente délibération afin de tenir compte des modifications :

Retrait de Jean-Louis PLOIX (décès) et Sandra HAUTY (démission)

Ajout de Gilles PETITCOLIN (comité 3 sécurité), Patricia BOILLOT (comité 10 culture),

Christiane MEHRENBARGER (comité 11 information) et Rachel BULMÉ (comité 5

Finances).

N°	Nom du comité consultatif	Présidence
1	Décisionnel	Thierry THEVENOT
	Membres	
	Rachel BULMÉ	Elodie LAURENT
	Jean WILK	Sophie FAIVRE
	Béatrice DUFOUR	
2	Travaux, Voids, Espaces verts, ornementale	Thierry THEVENOT
	Membres	
	Béatrice DUFOUR	Didier FRICHET
	Philippe MEILLET	Bernard CRANNEY
	Emmanuel COHN	

3	Sécurité (routière, biens et personnes)	Thierry THEVENOT
	Membres	
	Rachel BULMÉ	Christiane MEHRENERGER
	Philippe MEILLET	Jean-Paul MONTAVON
	Emmanuel COHN	Pierre NAIN
	Didier FRICHET	Pierre SCHMITT
	Gilles PETITCOLIN	
4	Forêt (travaux ONF)	Thierry THEVENOT
	Membres	
	Bernard CRANNEY	Didier FRICHET
	Jean-Michel GRANDJEAN	Jean WILK
5	Finances, budget et Stratégie	Jean WILK
	Membres	
	Thierry THEVENOT	Christiane MEHRENERGER
	Béatrice DUFOUR	Jean-Michel GRANDJEAN
	Françoise CIRET	Rachel BULMÉ
6	Nos aînés, actions sociales, crise sanitaire	Rachel BULMÉ
	Membres	
	Béatrice DUFOUR	Marielle HESSMANN
	Sophie FAIVRE	Christiane MEHRENERGER
	Françoise CIRET	Francine MOREL
7	Enfance, vie scolaire	Rachel BULMÉ
	Membres	
	Emmanuel KORNPBST	Françoise CIRET
	Marielle HESSMANN	Gaëlle HAAS
8	Urbanisme, bâtiments, patrimoine, habitat	Béatrice DUFOUR
	Membres	
	Thierry THEVENOT	Bernard CRANNEY
	Philippe MEILLET	Jean-Michel GRANDJEAN
	Emmanuel COHN	
9	Nature, environnement, fleurissement	Béatrice DUFOUR
	Membres	
	Sophie FAIVRE	Patricia BOILLOT
	Emmanuel COHN	Didier MOREL
	Françoise CIRET	Francine MOREL
	Marielle HESSMANN	Daniel PONÇOT
	Jean-Michel GRANDJEAN	Yves BATTAGLIA
	Emmanuel KORNPBST	Gilles LLORET
	Cédric VUILLEMOT	
10	Culture, médiathèque	Béatrice DUFOUR
	Membres	
	Elodie LAURENT	Marielle HESSMANN
	Sophie FAIVRE	Francine MOREL
	Emmanuel KORNPBST	Cédric VUILLEMOT
	Patricia BOILLOT	

11	Information, communication, Foy'infos	Elodie LAURENT
	Membres	
	Philippe MEILLET	Christiane PLOIX
	Sophie FAIVRE	Martine DRENTEL
	Emmanuel KORNPLOBST	Nicole BEURTHERET
	Christiane MEHREBERGER	
12	Sport	Elodie LAURENT
	Membres	
	Béatrice DUFOUR	Francine MOREL
	Didier FRICHET	Jean-Paul MONTAVON
13	Relais, métiers, promotion du village	Elodie LAURENT
	Membres	
	Rachel BULMÉ	Sophie FAIVRE
	Béatrice DUFOUR	Jean-Michel GRANDJEAN
	Jean WILK	
14	Jeunesse	Sophie FAIVRE
	Membres	
	Rachel BULMÉ	Marielle HESSMANN
	Elodie LAURENT	Didier FRICHET
	Philippe MEILLET	Cédric VUILLEMOT
	Emmanuel KORNPLOBST	
15	Animations communales	Sophie FAIVRE
	Membres	
	Rachel BULMÉ	Marielle HESSMANN
	Thierry THEVENOT	Didier FRICHET
	Béatrice DUFOUR	Bernard CRANNEY
	Jean WILK	Christiane MEHREBERGER
	Elodie LAURENT	Jean-Michel GRANDJEAN
	Philippe MEILLET	Francine MOREL
	Emmanuel COHN	Jean-Paul MONTAVON
	Françoise CIRET	Cédric VUILLEMOT
	Emmanuel KORNPLOBST	
16	Inter-généralions	Sophie FAIVRE
	Membres	
	Béatrice DUFOUR	Bernard CRANNEY
	Jean WILK	Jean-Michel GRANDJEAN
	Marielle HESSMANN	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** : à **L'UNANIMITE**

De modifier la délibération n°2021-23 du 21/06/2021 en tenant compte des modifications ci-dessus.

DELIBERATION N°2022-04**OBJET : Avance sur Subvention au CCAS 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances propose de verser un acompte sur la subvention 2022 pour le budget du CCAS de 10 000 € afin de régler des factures.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de voter une avance de 10 000 € au budget du CCAS 2022

Cette **décision** est décidée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2022-05**OBJET : Reversement par le SYDED d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances :

Le Comité Syndical du SYDED, lors de ses séances du 2 avril 2021 et du 17 décembre 2021, a délibéré pour prendre les décisions suivantes :

- Appliquer à la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le coefficient multiplicateur de 8,5 à compter du 1^{er} janvier 2022, sur le territoire de ses communes membres, dont la population totale recensée par l'INSEE est inférieure ou égale à 2 000 habitants ;
- Reverser à toutes ses communes membres en lieu et place desquelles il perçoit la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), une fraction égale à 25% du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif, sous réserve que ces communes prennent une délibération concordante à celle du SYDED, et ce avant le 1^{er} juillet pour application au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Considérant les décisions du SYDED et conformément aux dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint délégué aux finances et en avoir délibéré, **décide à : L'UNANIMITE**

- **D'accepter** le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 25% du montant de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCPE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- **De donner** délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2022-06**OBJET : Approbation de la révision libre des attributions de compensation 2021**

Monsieur le Maire rappelle :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2021-07-01-00016 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération » ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 4 octobre 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/238 du 16 décembre 2021 fixant le montant des attributions de compensation 2021 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 du 16 décembre 2021 approuvant la fixation libre du montant des attributions de compensation 2021.

Par délibérations n° C2021/238 et C2021/239 du 16 décembre 2021, les élus communautaires ont, dans un premier temps, arrêté le montant des attributions de compensation 2021 après prise en compte de l'évaluation par la CLECT des transferts de charges des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie » puis, dans un second temps, approuvé la fixation libre des attributions de compensation afin de ramener ces transferts de charges à 0.

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, chaque commune intéressée doit désormais délibérer à la majorité simple sur le montant révisé de son attribution de compensation tel que fixé par délibération n° C2021/239 du 16 décembre 2021.

Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal, **décide** :

- d'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation tel que figurant dans la délibération du conseil communautaire n° C2021/239 en date du 16 décembre 2021,

de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération.

DELIBERATION N°2022-07**OBJET : Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis : gestion des chats errants**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sophie FAIVRE, Conseillère déléguée.

Madame Sophie FAIVRE expose au conseil municipal, le souhait de mettre en place une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaires par le contrôle de leur reproduction en accord avec la législation en vigueur avec la Fondation 30 Millions d'Amis qui participeront chacune à hauteur de 50 % du coût des stérilisations et des tatouages.

Le budget correspondant aux frais de stérilisation et de tatouages est établi en fonction du nombre de chats/chattes recensé(e)s d'un montant maximum de :

- pour une ovariectomie + tatouage au nom de 30 Millions d'Amis
- 80 euros (estimation 30 Millions d'Amis)
- pour une castration + tatouage au nom de 30 Millions d'Amis
- 60 euros (estimation 30 Millions d'Amis)

Après avoir entendu l'exposé de madame Sophie FAIVRE, le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**

- **Approuve** le principe de la future convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Fondation 30 Millions d'Amis

DELIBERATION N°2022-08

OBJET : Tarifs dîners conférence 2022

M. Le Maire propose au conseil municipal de tarifer pour :

- Dîner conférence : 28 €/personne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** : d'adopter ce tarif à : **L'UNANIMITE**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

Est très fier de l'inauguration le 22 janvier de notre Foyothèque et heureux de son ouverture aux Foyens mais aussi à nos proches voisins. Il laisse le soin à Béatrice DUFOUR de faire un premier point sur sa fréquentation.

C'est avec beaucoup d'espérance pour des semaines et des mois meilleurs à venir que Monsieur le Maire annonce la tenue d'un prochain Dîner-conférence et du Carnaval qui réunis généralement grand nombre de Foyens à travers le village durant un samedi.

La recrudescence des sangliers pose soucis autour de la réserve naturelle de Brognard. Un groupe de travail sous pilotage de Monsieur le Sous-Préfet est constitué et engagé sur un plan de travail urgent. Les Maires et les différentes institutions intervenantes y sont conviés. Un recensement des zones sensibles a été réalisé sur toute la zone Nord Est de PMA. Il nous est demandé de fournir les éléments à notre connaissance (zone de nourriture, dortoirs, passages, horaires, rituels...). A présent des battues, des captures et des opérations de débusquages vont être engagées.

Les travaux du rez de chaussée de la mairie sont engagés depuis le 7 février pour une durée d'environ 6 semaines. Les horaires d'ouverture sont inchangés mais l'accès au public se fait à l'arrière de la Mairie.

La fibre au périscolaire. Après des mois d'attente et un manque de réactivité flagrant de notre fournisseur ORANGE, un nouveau rendez-vous est pris pour le 16 février. Ne jamais désespérer ...

Jean WILK

Le Comité "Finances" s'est réuni le 7 février, pour présentation du CA et préparation du budget. Le budget 2022 sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Des salissures dues aux pigeons aux abords de La Foyothèque apparaissent à nouveau malgré la mise en place de 'bandes de picots'. Que doit-on faire ?

* Réponse de Monsieur le Maire : Sujet piloté par Emmanuel Kornprobst. Une colonie de pigeons est installée dans le village. Certains particuliers les nourrissent ! Une information sur la réglementation en vigueur va être engagée et au niveau de La Foyothèque, une nouvelle intervention de l'entreprise concernée est prévue fin de mois pour améliorer leur refoulement.

Cédric VUILLEMOT

Au sujet de La Foyothèque, une nocturne est prévue chaque mois, quelle est la date ?

* Réponse de Béatrice DUFOUR : 1ère nocturne ouverte à tous est programmée mardi 8 mars jusqu'à 21H sur le thème "Les Jeux". Une importante communication sera engagée dès la semaine prochaine.

Thierry THEVENOT

Au sujet de l'affouage, le martelage a été seulement réalisé ce jour par l'ONF (D.BICHET). Opération sur le terrain avec l'assistance de Bernard CRANNEY qui vous expliquera la situation.

Philippe MEILLET

Signalement d'un marquage au sol de plus en plus dégradé sur les routes départementales et aux abords de l'école. De plus de nombreux stationnements dangereux à déplorer par certains parents.

* Réponse de Monsieur le Maire : Devis RPS signé. Les travaux de peinture seront engagés dès que la météo le permettra à l'initiative de l'entreprise concernée.

Au niveau des stationnements, Alain MOUQUAND gère au mieux les incivilités, en conciliant prévention et répression. Pas simple !

Ramassage des sapins de Noël dans le village à prévoir pour 2022.

* Réponse de Monsieur le Maire : cette action a déjà été proposée, c'est un service que l'on peut remettre en place si on le juge utile. Ce sujet sera étudié par le Comité "environnement" en temps utile (demandes administrés, utilité, coûts ...).

Remarque de Sophie FAIVRE : ces sapins pourraient être proposés pour nourrir des animaux (ex : chèvres au Fort Lachaux).

Christiane MEHREMBERGER

Informe qu'un administré souhaite aller voir les personnes seules et isolées. Lien possible avec le CCAS ?

* Réponse de Monsieur le Maire : Tout administré peut rendre visite et rendre des services à une personne isolée qui en a besoin. Durant la crise sanitaire qui nous touche depuis 2020, les élu(e)s du Conseil et les membres du CCAS ont je pense toujours fait le maximum, d'une manière organisée ou à titre personnel. Et je dirais tout simplement : continuons ...

Et rappel : c'est un devoir de nous signaler un cas difficile dont nous n'aurions pas connaissance. Hélas c'est possible !

Elodie LAURENT

Communication à installer pour le prochain Diner-conférence du 25 février avec D.GARING et P.REMOND.

Prochain Foy'Infos de mars en cours de réalisation.

Sophie FAIVRE

Réunion du Comité "Animations communales" à programmer pour préparer le Carnaval en partenariat avec le Comité des fêtes, mais aussi la future Fête de La Rayotte et préparer déjà 2023 !

Stationnements inappropriés et dangereux à l'intersection rue de Grand-Charmont/rue des Bancs.

* Réponse de Thierry THEVENOT : prise en compte de ce sujet récidiviste. Alain MOUQUAND interviendra auprès de la Gendarmerie pour mener des actions pour réduire ces incivilités.

Béatrice DUFOUR

De très nombreux témoignages de satisfactions vis à vis des décorations de Noël dans le village. Un grand merci à nos Services Techniques et aux bénévoles qui se sont joint au Comité "Décorations", pour agir tous ensemble.

Les Comités "Décorations" et "Fleurissement" se sont réunis pour décider des futures actions à engager pour agrémenter notre village en collaboration avec les Services Techniques.

Le Comité "Environnement" se réunira pour décider du programme, de l'organisation, des plantations et des décorations au Jardin pédagogique (Route de Dambenois).

La Foyothèque :

Après une inauguration agréable et appréciée par tous les visiteurs, c'est à ce jour plus de 140 inscriptions, beaucoup de jeunes, beaucoup de Foyens pour des consultations d'ouvrages sur place ou des prêts. C'est un démarrage encourageant pour Maud BROCARD et les bénévoles assidues et volontaires. Un grand merci à cette belle équipe nouvellement formée. Des formations gratuites sont également proposées aux bénévoles qui le souhaitent. Des rencontres sont déjà engagées avec les classes de notre Ecole, le Périscolaire, le Relais d'Assistants Maternelles ...etc

Organisation autour des réservations de salles et occupations par les Associations foyennes. Les Président(e)s concerné(e)s vont être très prochainement invité(e)s individuellement pour découvrir les lieux et nous organiser plus précisément.

Bernard CRANNEY

En préparation d'un prochain affouage, martelage des arbres ce jour avec D.BICHET de l'ONF. 3 parcelles concernées (2 maintenant et 1 en automne), soit environ 60 stères. Attente d'un compte-rendu récapitulatif de l'ONF. Il faut se poser la question très rapidement sur l'organisation (printemps et/ou automne ?) et communiquer dès la semaine prochaine.

Emmanuel COHN

Signalement de vitesse excessive en soirée rue sous Vernois. Une vraie piste d'essais ! malgré le plateau ralentisseur.

* Réponse de Thierry THEVENOT : prise en compte du sujet. Alain MOUQUAND informera la Gendarmerie pour mener des actions en soirée sur ce lieu.

Rachel BULME

Cantine école. Après des tests au niveau de la prestation des repas avec d'autres fournisseurs et avec les avis des enfants, des instituteurs et du personnel communal concerné, il est envisagé de changer de fournisseur très rapidement. Nouvelle convention en cours d'écriture.

L'étude de notre projet d'installer un nouveau lieu de "Résidences pour nos aînés foyers" suit son cours. Des rendez-vous avec des organismes spécialisés et des visites de sites sont en cours. Un mini groupe de pré-étude (Monsieur le Maire, Rachel BULME et Béatrice DUFOUR) est constitué. Un bilan de nos premières investigations vous sera proposé.

Séance levée à 20h55

Le Maire,
Thierry BOILLOT

